TITRE PROFESSIONNEL

FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

NIVEAU OBTENU : Niveau 5 (BAC+2)

LE MÉTIER

Le formateur professionnel d'adultes conçoit, anime et évalue des actions de formation adaptées aux besoins des apprenants. Il accompagne les personnes dans l'acquisition de nouvelles compétences, leur évolution professionnelle ou leur reconversion. Il utilise différentes méthodes pédagogiques, en présentiel comme à distance, et contribue à la réussite des parcours de formation.

LES EMPLOIS VISÉS

- Formateur professionnel d'adultes
- Formateur technique
- Formateur consultant
- Animateur de formation

FORMATEURS



José ETIENNE



Laurent L'Hôte

PRÉ-REQUIS

- Être attiré par la transmission des savoirs, la pédagogie et l'accompagnement des adultes.
- Avoir le sens de la communication, de l'écoute et de l'organisation.
- Aucun prérequis spécifique n'est indiqué dans le référentiel RNCP pour l'accès à certification.

DURÉE
6 mois de formation (5 semaines de stage)
10 ou 12 mois en alternance
10 mois hors temps de travail

FINANCEMENT
CPF, Transition Professionnelle, CDD, financements FT, alternance, OPCO...

Délais d'accès selon le mode de financement :

- Alternance : le délai correspond au temps nécessaire pour signer un contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage) avec une entreprise d'accueil.
- Financement personnel : le délai correspond au temps nécessaire au montage du dossier avec votre conseiller de formation.
- CPF : le délai est de 15 jours minimum avant le début de la session de formation.
- Projet de transition professionnelle (PTP) : 4 mois minimum avant le début de la formation.
- France Travail : 2 mois minimum avant le début de la formation.

LIEU DE FORMATION
42 rue de la Gitonnière, 37 300 Joué-les-Tours - 02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com

TITRE PROFESSIONNEL

FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

BLOC 1

Concevoir et préparer la formation

- Élaborer une progression pédagogique adaptée aux besoins des apprenants.
- Concevoir des scénarios pédagogiques intégrant différentes modalités de formation.
- Créer des activités d'apprentissage et d'évaluation adaptées.

BLOC 2

Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- Animer des formations en présentiel et à distance.
- Évaluer les connaissances et compétences acquises.
- Adapter les méthodes pédagogiques aux difficultés individuelles d'apprentissage.

BLOC 3

Accompagner les apprenants en formation

- Accompagner les apprenants tout au long de leur parcours de formation.
- Accueillir et individualiser les parcours selon les besoins.
- Assurer le tutorat et l'accompagnement à distance.
- Favoriser le développement professionnel des apprenants.

BLOC 4

Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

- Respecter la réglementation applicable au secteur de la formation.
- Assurer une veille professionnelle, réglementaire et pédagogique.
- Analyser et améliorer ses pratiques professionnelles.

Les quatre blocs de compétences peuvent être validés indépendamment et capitalisés pour obtenir le titre professionnel.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à la formation s'effectue après un échange avec un conseiller de formation afin d'étudier le projet professionnel du candidat, ses besoins et les possibilités de financement.
La certification est accessible par :

- Contrat d'apprentissage
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du titre professionnel repose sur plusieurs épreuves évaluées par un jury de professionnels habilités.

- Mise en situation professionnelle : analyse d'une pratique professionnelle et restitution orale - 55 min
- Entretien technique avec le jury - 20 min
- Questionnement à partir de productions et d'un dossier technique - 1 h 35
- Entretien final, comprenant un échange sur le dossier professionnel - 10 min
- Durée totale de l'examen - 3 h

Le titre professionnel est composé de 4 certificats de compétences professionnelles (CCP) pouvant être obtenus séparément.
Rattrapage en cas d'échec total ou partiel à la certification :
Dans tous nos formats de formation, un rattrapage est inclus dans le tarif global. Il s'organise lors d'un rendez-vous avec le référent de formation, qui établit si nécessaire un calendrier de révision, de préparation et de repassage de l'examen, dans les meilleures conditions pour le bénéficiaire et dans un délai permettant la validation complète de la certification en cas d'échec partiel.

Certification professionnelle TP - Formateur professionnel d'adultes de niveau 5, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le code RNCP37275, dont le certificateur est le MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.